ONG CAP-Ouest Côte d'Ivoire

Adresse:

1- Bangolo Quatier Plateau

2- Cocody Angré, Star 6, villa 29 Abidjan

3- BP 471 Abidjan 08

Tel: (+225) 22429037 Mob: (+225) 57574434

Email: info@capouest.org
Site Web: http://www.capouest.org



RESOLUTIONS DE LA CONVENTION CAP OUEST DES 20 ET 21 MARS 2010 A BANGOLO

Le Conseil d'Administration Bangolo, le 23.03.2010

INTRODUCTION

La Convention de BANGOLO a été un événement annonciateur d'un nouveau départ pour les populations de ce département dans le combat pour la réduction de la pauvreté et l'amorce d'un développement durable en pays Wè.

C'est une occasion pour les fils et filles du pays Wè, d'ici et de la Diaspora de prendre l'engagement de travailler ensemble en vue de relever **ce défi majeur**.

BANGOLO a été choisi comme **Zone pilote** de ce projet concernant tout le pays Wè pour un développement durable, en vue de tester la capacité des ressources humaines du pays Wè de pouvoir mettre à profit leurs compétences, expertises, mais surtout les avantages relationnels en Europe pour relever ce défi.

Le serment d'engagement des acteurs de ce projet se résume ici par ces déclarations du président fondateur de l'initiative CAP OUEST, TAH GLAO Aquilas : «

- 1) Nous ne devons plus mendier ce qui nous revient de plein droit;
- 2) Nous ne voulons pas nous comporter en opportunistes voulant vivre sur le dos des masses paysannes ;
- 3) Nous avons pour devoir, de montrer aux populations que nous avons des solutions à ce défi de réduction de la pauvreté et sommes déterminés à atteindre les objectifs fixés ensembles ;
- 4) Nous avons les compétences requises pour le faire, en proposant des solutions de rigueur scientifique avec détail des processus à mettre en place pour y arriver ».

L'objectif de l'ONG CAP OUEST est de prendre une part prépondérante à la mise en œuvre des idées et moyens pouvant permettre à des populations rurales actives (jeunes et femmes) du pays Wè, d'accéder à un revenu au dessus du seuil d'extrême pauvreté (qui est de un Dollar américain par jour; soit environ 748,45F.CFA/Jour/ménage).

Après ce premier pallier, le cap sera mis sur l'accession à un niveau plus élevé du bien être social (6\$ USD/jour; soit 3592F.CFA/jour /ménage; soit 5,48 EUR). Alors nos parents disposeront de moyens pour se prendre en charge sans attendre le secours de la ville. Ils sortiront alors définitivement de la triste spirale de la pauvreté qui entame gravement la dignité humaine.

C'est pour cette cause noble que les représentants de toutes les couches sociales de la population du département de Bangolo en majorité et d'autres départements Wè ont été conviés les 20 et 21 Mars 2010 à BANGOLO à un temps de réflexion pour dégager les principaux axes d'actions à mener pour atteindre cet objectif.

Le Comité Scientifique de la convention a proposé les thèmes suivants pour les travaux en commission.

COMMISSIONS THEMATIQUES

- 1. <u>Commission I</u>. chargée de réfléchir sur le thème : Quelle organisation administrative et sociales dans les villages Wè pour que les populations soient aptes à participer aux actions de réduction de la pauvreté ?
- 2. <u>Commission II</u>. chargée de réfléchir sur le thème : Quelle organisation Coopérative à mettre en place pour la création de richesses en milieu rural du pays Wè à partir des ressources agro pastorales locales ? (Projet CAP OUEST Coopérative)
- 3. Commission III. chargée de réfléchir sur les thèmes :
 - Quel Entrepreneuriat pour la création de richesses et d'emplois dans le pays Wè avec des acteurs locaux et partenaires d'ailleurs ? (Projet CAP OUEST Bâtir)
 - Quel projet d'Assurance pour protéger les populations contre les risques encourus par eux tous les jours et ceux auxquels sont exposés leurs biens? (Projet CAP OUEST ASSURE)
- 4. <u>Commission IV</u>. chargée de réfléchir sur le thème : Que faire pour disposer de moyens financiers permettant de réaliser des Projets créateurs d'emplois et de richesses (Fonds d'investissement en pays Wè : Projet CAP OUEST Finances)
- 5. <u>Commission V.</u> chargée de réfléchir sur le thème : Quel Projet pour la valorisation et le développement du patrimoine culturel du pays Wè et la promotion touristique ? (Projet CAP OUEST CULTURE et TOURISME)

D	N DD		7	DES	COI	MM	ICCI	ON	
\mathbf{K}		URI		UES	CU	VIIVI	1331	UI	

COMMISSION N° 1

THEME

Quelle organisation administrative et sociale dans les villages Wè pour que les populations soient aptes à participer aux actions de réduction de la pauvreté ?

I. BUREAU DE LA COMMISSION

<u>Président</u>: M. GLE DIAYA Emmanuel, Fonctionnaire à la retraite et exerçant la fonction de Chef du village de DIEOUZON (Canton Taouaké)

<u>Secrétaire</u>: M. GNOHOU Raphaël, jeune agriculteur à DIEOUZON (Canton Taouaké)

<u>Rapporteur</u>: M. GLE DIAYA Emmanuel, Fonctionnaire à la retraite et exerçant la fonction de Chef du village de DIEOUZON (Canton Taouaké)

II. MEMBRES DE LA COMMISSION

Vingt quatre (24) participants issus des 4 cantons du département

III. RESOLUTIONS

1) Résolution 1, relative à l'Organisation des jeunes dans les villages.

Les participants aux travaux de cette commission proposent de commencer par recenser les jeunes dans tous les villages (on considère comme jeune, toute personne âgée de 18 à 45 ans);

Ensuite les classer par tranches d'âge (exemple de 18 à 25 ; de 26 à 35 ; et de 36 à 45) **Enfin** les sensibiliser à la création de groupements économiques de 15 personnes au maxi susceptibles de recevoir des appuis pour des projets générateurs de revenus réguliers et suffisants pour qu'ils se prennent en charge.

2) <u>Résolution 2, relative à la sensibilisation des jeunes</u> aux lourdes conséquences de l'alcool, le tabac, les drogues et le désordre sexuel.

La commission propose que l'ONG CAP OUEST, soit dotée d'une équipe mobile de projection de films documentaires sur les méfaits de ces vices sur la vie, suivie d'enseignements et conseils dans toutes les communes et villages du département.

3) Résolution 3, relative à la formation de la jeunesse au civisme

Plaider auprès du gouvernement ivoirien pour la création d'un centre de service civique national à Bangolo, en vue de la formation civique et citoyenne des jeunes de Bangolo qui se sont familiariser avec le maniement des armes pendant la crise; de plus les aider à s'insérer dans le circuit économique par une formation professionnelle accompagnée d'équipement pour leur installation.

- 4) Résolution 4, relative à l'organisation économique et sociale des femmes
- La commission propose d'amener par la sensibilisation, toutes les femmes de chaque village du département à se constituer en groupements économiques et sociaux ayant des représentantes reconnues comme interlocutrices de toute action de développement (une Présidente, une Secrétaire Générale, ...).

Appuyer ces Groupements pour réaliser des activités créatrices de revenus ; Les informer et sensibiliser par des actions d'animation sanitaires et économiques...

5) Résolution 5, relative à l'organisation des anciens dans les villages

La commission propose la création d'une mutuelle d'appui économique et sociale des anciens vivant dans tous les villages du département en vue de mieux cerner les problèmes qui sont propres à leur tranche d'âge (assurance maladie, défense de leur droit de propriétaires fonciers coutumiers, conflits d'héritage...)

- 6) <u>Résolution 6, relative au suivi et évaluation de ces organisations locales</u>
 La commission suggère la création d'un comité de suivi et d'évaluation au
 niveau de chaque département où l'initiative CAP OUEST est mise en œuvre
- 7) <u>Résolution 7, relative à la gouvernance locale dans les villages Wè</u>
 La commission, après analyse des situations créées par la crise (déstabilisation des notabilités, conflit de génération ...) propose ce qui suit :
- L'accession au trône de chef de village devrait être tournante entre les différentes lignées de familles autochtones du village
- Le Chef du village doit être désigné par consensus des notables de la lignée dont le tour de gouverner le village est arrivé
- La durée du mandat du chef de village doit être illimité (mandat à Vie, sauf cas de forces majeures (invalidité, haute trahison contre les intérêts communautaires, troubles à l'ordre social par des actes de sorcellerie avoués...)
- Les principales qualités requises pour être un bon chef de village sont entre autres, l'honnêteté, le sens aigu de la justice envers tous, la capacité de défendre les intérêts communautaires, la bonne connaissance et le respect des **us et coutumes** du village,

RECOMMANDATION

La commission recommande que l'ONG CAP OUEST saisisse les autorités administratives et judiciaires du département de Bangolo pour que toute personne reconnue coupable de ventes illicites de terres agricoles (forêts), devant le Comité Villageois de Gestion du Foncier Rural (CVGFR), acte dûment constaté par un procès verbal du CVGFR, contre signé par le chef du

village, soit soumise à la rigueur de la loi. Car la terre est le patrimoine que nos ancêtres nous ont laissé ; nous devons la garder.

COMMISSION N° 2

THEME

Quelle organisation économique (Coopérative ou société) à mettre en place pour la création de richesses en milieu rural du pays Wè à partir des ressources agro pastorales locales ?

I. BUREAU DE LA COMMISSION

<u>Président</u>: M. GBEHI Victor, Technicien supérieur d'Agriculture, spécialiste du développement coopératif; à la retraite et exerçant la fonction de Chef du village de GUIRI (Canton Zibiao); Mobile: 06 37 61 87

<u>Secrétaire 1</u>: M. TAHA Claude Hilaire, jeune agriculteur à Gohouo Zagna (canton Zagna); Mobile: 07 56 04 28

<u>Secrétaire 2</u>: M. OULAÏ KAH Djony, jeune agriculteur à Gouédy, Secrétaire du Chef du village de GOUEDY (Canton Zarabaon); Mobile : 46 82 49 58

<u>Rapporteur</u>: M.TIEDE Parfait, Président de la Coopérative « AHONDA » de Bangolo; Mobile: 08 56 00 45 ou 45 30 79 41

II. MEMBRES DE LA COMMISSION

Quarante quatre (44) participants issus des 4 cantons du département

III. RESOLUTIONS

1) Résolution 1, relative à la formulation du thème.

Les participants aux travaux dans cette commission proposent de reformuler le thème de la commission en ces termes : Quelle organisation socio économique à mettre en place pour la création de richesses en milieu rural du pays Wè à partir des ressources agro pastorales locales ?

2) <u>Résolution 2, relative à la création d'une structure économique</u> sur initiative de l'ONG CAP OUEST

Les participants proposent que la structure économique à créer pour atteindre l'objectif défini par ce thème soit **une société de type S.A (Société Anonyme)** dont les membres fondateurs et actionnaires soient des coopératives agricoles formelles déjà existantes dans le département, et l'ONG CAP OUEST.

La condition sine qua non d'intégration des coopératives dans cette société c'est d'avoir une existence légale et un Bilan témoignant d'un fonctionnement effectif depuis leur création.

3) Résolution 3, relative à la stratégie commerciale des produits agricoles

Les participants aux travaux de cette commission proposent comme stratégie de commercialisation des produits agricoles et d'élevage dans le département les actions suivantes :

- i. identification de tous les producteurs et des superficies de leurs vergers pour ce qui concerne les Cultures pérennes ;
- ii. Intégration de tous les producteurs du département dans des coopératives existantes et fonctionnelles ;
- iii. Création de Centres de Groupage dans les zones de production et Equipement de ces centres de matériels de collecte des produits ;
- iv. Renforcer les capacités opérationnelles des coopératives existantes par la formation et les des FDR;
- v. Mettre en place un mécanisme d'identification quantitative des productions vivrières au cours de chaque campagne ;
- vi. Doter les productrices de vivriers d'équipement de séchage et conservation des récoltes

4) Résolution 4, relative à la recherche de débouchés

Les participants sont unanimes sur la question de se donner les moyens d'exporter la production cacaoyère de Bangolo (40 000 Tonnes/an) à partir de Bangolo et plus tard se doter d'une unité de première transformation du cacao et du café à Bangolo grâce à un partenariat avec des chocolatiers et torréfacteurs européens.

Ils souhaitent par ailleurs, que des actions de sensibilisation soient faites pour initier les populations du département à consommer les produits résultant de la transformation du café et du cacao qu'ils produisent.

RECOMMANDATION

On note que chaque année, des acheteurs basés dans les départements voisins viennent se ravitailler à Bangolo; c'est le cas de Duékoué, Man, Kouibly, Danané et même Bloléquin.

Cette situation cause un grave préjudice au département de Bangolo sur le plan des performances économiques locales ; en effet, pendant que Bangolo qui est l'un des départements les plus gros producteurs de cacao de l'ouest n'enregistre dans les statistiques officielles que **moins de dix (10 000) mille Tonnes** de cacao par campagne chaque année, le département de Duékoué, qui se ravitaille à fond dans les cantons Taouaké et Zarabaon (département de Bangolo) est

crédité d'une production annuelle de plus de 60 000 Tonnes dont la moitié (**soit 30 000 tonnes**) aurait dû être déclarée à Bangolo (parce que produites sur les terres du département de Bangolo), si elles n'avaient pas été collectées par des acheteurs de Duékoué.

C'est un gros préjudice qui déclasse Bangolo des zones de fortes productions de cacao en Côte d'Ivoire alors que la réalité est tout autre.

Quand on consulte les statistiques de production cacaoyères en Côte d'Ivoire sur Internet, Bangolo avec ses 7 à 10 000 Tonnes officielles est positionné en queue de peloton avec des départements où il n'y a plus du tout de cacao pour des raisons climatiques ; cas de Yamoussoukro, Toumodi, Tanda,.... (Voir tableau en annexe produit par le Comité scientifique)

Comment convaincre un partenaire européen d'investir à Bangolo pour une usine de transformation rentable ?

Les participants aux travaux de cette commission recommandent à l'ONG CAP OUEST de rechercher, avec les producteurs, les dirigeants de coopératives et les autorités administratives du département de Bangolo un moyen de mettre fin à cette triste situation qui pénalise Bangolo et le maintien dans la pauvreté.

Annexe

Tableau de production nationale de cacao par départements et régions sur une période de Dix (10) ans (Données fournies par le Comité Scientifique)

Ordre	REGIONS	DEPAR					PRODU	CTION su	r 10 ans				
		TEMENTS	96 - 97	97 - 98	98 - 99	99 - 00	00 - 01	01 - 02	02 - 03	03 - 04	04 - 05	05 - 06	MOYENNE
1	Bas Sassandra		276 680	241 786	230 592	278 530	234 688	267 491	285 921	564 621	511 635	614 526	350 647
		Soubré	150 704	120 893	115 296	139 265	117 344	142 470	152 315	301 349	218 610	329 359	178 761
		San Pédro	97 658	103 470	87 895	106 162	89 456	95 309	101 853	236 594	265 619	239 383	142 340
		Sassandra	20 775	9 568	18 297	22 104	18 622	19 840	21 203	21 723	19 580	35 725	20 744
2	Haut Sassandra	Tabou	7 543 267 615	7 855 282 209	9 104 272 990	10 999 329 786	9 266 277 837	9 872 296 015	10 550 316 341	4 955 178 159	7 826 149 069	10 059 157 406	8 803 252 743
2	Haut Sassandra	Daloa	113 178	113 178	111 836	135 104	113 822	121 269	129 596	80 915	78 570	77 400	107 487
		Vavoua	84 465	110 652	85 404	103 172	86 920	92 607	98 966	891	525	36	66 364
		Issia	69 972	58 379	75 750	91 510	77 095	82 139	87 779	96 353	69 974	79 970	78 892
3	Fromager		98 503	127 165	111 947	135 238	113 934	121 389	129 723	139 161	115 738	131 940	122 474
		Gagnoa	67 032	73 489	70 058	84 634	71 302	75 967	81 183	102 587	76 212	89 929	79 239
		Oumé	31 471	53 676	41 889	50 604	42 632	45 422	48 540	36 574	39 526	42 011	43 235
4	Sud Bandama		86 047	89 348	107 677	130 080	109 590	116 760	124 777	142 979	131 133	143 819	118 221
		Divo	62 584	66 244	79 204	95 683	80 611	85 885	91 782	126 512	113 369	125 705	92 758
		Lakota	23 463	23 104	28 473	34 397	28 979	30 875	32 995	16 467	17 764	18 114	25 463
5	Moyen Cavally	D (1 /	109 535	139 188	117 202	141 586	119 283	127 087	135 813	93 491	112 892	81 200	117 728
		Duékoué Guiglo	49 429 58 662	58 656 80 229	50 973 65 762	61 578 79 444	51 878 66 930	55 272 71 309	59 067 76 205	74 751 18 669	87 560 25 080	56 924 24 276	60 609 56 657
		Toulepleu	1 444	303	467	564	475	506	541	71	25 080	24 270	462
6	Moven Comoé	Tourepieu	80 018	76 020	74 812	90 377	76 140	81 122	86 634	44 193	37 298	43 706	69 032
		Abengourou /Agnibil	80 018	76 020	74 812	90 377	76 140	81 122	86 634	39 621	35 173	39 902	67 982
		Agnibilékrou								4 572	2 125	3 804	3 500
7	Marahoué	3	78 542	44 923	66 151	79 915	67 326	71 392	76 295	58 153	56 899	62 387	66 198
		Sinfra	52 053	23 658	40 935	49 452	41 662	44 388	47 436	35 946	30 858	37 000	40 339
		Bouaflé	24 462	19 385	23 267	28 108	23 680	25 229	26 962	21 978	25 946	24 990	24 401
		Zuenoula	2 027	1 880	1 949	2 355	1 984	1 775	1 897	229	95	397	1 459
8	Lagunes	5	26 336	28 647	37 182	44 918	37 843	40 319	43 086	111 318	99 295	87 096	55 604
	3	Abidjan	11 895	12 290	17 737	21 427	18 052	19 233	20 553	25 552	40 986	13 388	20 111
		Tiassalé	12 715	4 557	13 475	16 279	13 715	14 612	15 615	19 460	27 325	20 571	15 832
		Dabou	12 / 13	1 337	13 473	10277	15 / 15	14 012	15 015	18 138	5 777	17 344	13 753
		Grand Lahou	1 726	11 800	5 970	7 212	6 076	6 474	6 918	37 807	17 439	25 329	12 675
			1 /20	11 000	3910	7 212	0 0 7 0	04/4	0 916	10 361	7 768	10 464	
9	Agneby	Alépé 2	24 409	25 060	34 544	41 730	35 157	36 837	39 363	56 459	45 534	60 863	9 531 39 996
	rightby	Adzopé	15 520	17 468	22 881	27 641	23 287	24 811	26 511	37 894	28 629	41 274	26 592
			8 889	7 592	11 663	14 089	11 870	12 026	12 852	18 565	16 905	19 589	
10	Montognog	Agboville 4											13 404
10	Montagnes		32 598	26 618	33 391	40 340	33 984	36 209	38 695	5 367	7 885	8 102	26 319
		Danané	16 246	11 748	15 895	19 202	16 177	17 236	18 419	1 303	1 174	388	11 779
		Bangolo	9 105	5 085	7 640	9 230	7 776	8 285	8 854	4 012	6 549	7 486	7 402
		Man	6 837	9 776	9 575	11 568	9 745	10 383	11 096	52	162	228	6 942
4.4	C-1 C	Biankouma	410	9	281	340	286	305	326	0	0	0	196
11	Sud Comoé	4	21 937	31 768	27 725	33 494	28 217	30 067	32 131	18 019	11 995	24 450	25 980
		Aboisso	21 937	31 768	27 725	33 494	28 217	30 067	32 131	15 602	9 371	20 036	25 035
		Grand Bassam	0	0	0	0	0	0		2 179		3 823	850
		Adiaké	0	0	0	0	0	0	0	238	128	582	95
	.	Bonoua	<u>0</u>	0	0	<u>0</u>	0	0	1	0	_	9	-
12	N'Zi Comoé	4	13 726	14 411	15 079	18 216	15 348	20 537	21 946	7 913	9 060	5 593	14 183
		Bongouanou	10 005	11 056	11 633	14 053	11 840	12 614	13 480	4 946		4 533	10 079
		Daoukro	3 299	2 559	2 914	3 520	2 966	7 346		2 937		926	3 666
		M'bahiakro	350	190	272	329	277	295	315	30	59	82	220
		Dimbokro	72	606	260	314	265	282	301	0	_	52	218
13	Lacs	3	10 977	9 052	9 423	11 360	9 572	10 200	10 898	9 096		7 738	9 355
		Yamoussoukro	7 760	6 743	5 993	7 240	6 099	6 498	6 945	5 914	3 099	5 253	6 154
		Toumodi	3 217	2 309	3 404	4 112	3 464	3 691	3 944	3 161	2 131	2 474	3 191
	7	Tiébissou			26	8	9	11	9	21		11	14
14	Zanzan	3	6 356	6 003	8 056	9 733	8 200	8 737	9 336	930		1 143	5 904
		Tanda	4 360	3 957	5 400	6 524	5 496	5 856	6 258	678		1 108	4 013
		Bondoukou	1 996	2 046	2 656	3 209	2 704	2 881	3 078	252		13	1 889
		Bouna	0	0	0	0	0	0	0	0		22	2
16	Worodougou	1	48	0	59	71	60	418	447	34	0	0	114
		Séguéla	48	0	59	71	60	418	447	34	0	0	114
15	Vallée du	4	90	17	75	90	76	139	149	0	23	102	76
	Bandama	Sakassou	26	8	9	11	9	68	73	0	0	0	20
		Béoumi	64	9	66	79	67	71	76	0	0	28	46
		Bouaké	0	0	0	0	0	0		0		8	
		Katiola		0	0	0	0	0		0			7
1		ixatiOia		U	U	U	0	U	0	0	0	00	İ

COMMISSION N° 3

THEME

- a) Quel Entrepreneuriat pour la création de richesses et d'emplois dans le pays Wè avec des acteurs locaux et partenaires d'ailleurs ?
- b) Quel projet d'Assurance pour protéger les populations contre les risques encourus par eux tous les jours et ceux auxquels sont exposés leurs biens ?

I. BUREAU DE LA COMMISSION

<u>Président</u>: M. BEHE Séraphin, jeune agriculteur à Zèo (Canton Zibiao)

Secrétaire : M. LESSIEHI Cécile, productrice agricole à(Canton Zibiao)

<u>Rapporteur</u>: M. BANHIET POHINSSON, Fonctionnaire à la retraite, opérateur agro économique à Béoué Zagna (Canton Zagna)

IV. MEMBRES DE LA COMMISSION

Trente quatre (34) participants issus des 4 cantons du département

V. RESOLUTIONS

1) <u>Résolution 1, relative aux conditions préalable à l'installation</u> d'entreprise dans le Département

Les participants aux travaux de cette commission considèrent que toute action de développement ne peut se faire sans voie d'accès aux localités qu'on veut développer. Pour se faire ils interpellent les structures du département en charge des infrastructures de développement d'inscrire la route au titre de la première priorité de leur mission, suivie de l'électrification sans laquelle il est impossible d'installer des entreprises dans le département.

2) <u>Résolution 2, relative aux secteurs prioritaires pour l'Entrepreneuriat dans le département</u>

La commission souhaite que les démarches de l'ONG CAP OUEST pour l'implantation d'entreprise dans le département en vue d'y créer des emplois et des richesses, considèrent les secteurs suivants :

- Transport des personnes et des biens (marchandises),
- Sciage du bois,
- Carrière de granit concassés et de sable,
- Hôtellerie et tourisme,
- Transformation de produits agricoles,
- Promotion immobilière.
-etc.

3) <u>Résolution 3, relative à la justification et la mise en place d'une</u> Assurance multirisques dans le département.

La commission considère que les populations du département ne peuvent se passer des prestation d'une assurance dans tous les secteurs de leurs activité; Ainsi elles ont besoin d'avoir une assurance pour se soigner à moindre coût, une assurance contre vol de leurs récoltes dans les greniers, une assurance contre les incendies de plantation et de récoltes, une assurance véhicules (auto, moto,...), une assurance décès, funérailles ...

Pour la mise en place d'une société d'assurance dans le département, il faut s'appuyer sur un recensement des populations actives et organiser les souscriptions aux polices d'assurance par catégorie d'activité économique (par exemple, les planteurs de café et cacao qui désirent assurer leurs plantations contre les catastrophes naturelles, les incendies, se regroupent et souscrivent à une assurance),

La société d'assurance qui va commencer ses activités dans le département de Bangolo, avec agences dans toutes les sous préfectures et communes va s'étendre par la suite à tout le pays Wè; ce qui va représenter un très grand nombre de souscripteurs et fera baisser les cotisations par assuré.

RECOMMANDATION

La commission III recommande que l'ONG CAP OUEST fasse rapidement un recensement pour mieux connaître la population cible qu'elle veut servir afin d'avoir une bonne lisibilité des forces que représente cette population.

"L'union est la force des faibles dit-on"!

COMMISSION N° 4

THEME

Que faire pour disposer de moyens financiers permettant de réaliser des Projets créateurs d'emplois et de richesses : Fonds d'investissement en pays Wè

I. BUREAU DE LA COMMISSION

<u>Présidente</u>: Mme SEBA Delphine, opératrice économique à Gloplou (Canton Zibiao)

<u>Secrétaire</u> : M. PENAN Jean Bart, jeune agriculteur à Baïbly (Canton Taouaké)

<u>Rapporteur</u>: M. PENAN Jean Bart, jeune agriculteur à Baïbly (Canton Taouaké)

II. MEMBRES DE LA COMMISSION IV

Vingt et neuf (29) participants issus des 4 cantons du département

III. RESOLUTIONS

En s'appuyant sur les termes de référence de la problématique du thème sur lequel la commission IV est appelée à réfléchir, elle s'est posée les quatre questions suivantes :

- Comment créer un fonds d'investissement en comptant sur nos moyens propres ?
- Comment l'alimenter?
- Que doit être le montant de son dépôt minimum ?
- Comment trouver des appuis extérieurs ?

1) Résolution 1, relative aà la création du Fonds

Les participants aux travaux de cette commission considèrent que toute personne qui adhère à l'initiative CAP OUEST doit payer un droit d'adhésion qui lui donne le droit de membre. Une partie de cette cotisation peut servir de dépôt de départ pour ouvrir un compte à la BNI pour le Fonds d'investissement indispensable au financement des projets dont toute la population du département va bénéficier.

2) <u>Résolution 2, relative à la stratégie de mobilisation des ressources pour le</u> Fonds d'investissement

La commission propose que CAP OUEST, après avoir ouvert le compte pour le Fonds d'investissement, lance une large souscription volontaire au capital du Fonds dont l'action sera fixée à un minimum de 1 000F.CFA.

Peuvent être actionnaire du Fonds, des personnes privées, des groupements économiques, des coopératives, des entreprises voulant développer leurs activités dans le pays Wè,

3) Résolution 3, relative à la recherche d'appuis extérieurs pour le Fonds

La commission propose qu'une fois le Fonds constitué légalement et disposant d'un dépôt respectable (50 à 60 millions de F.CFA), que les membres de la diaspora frappent aux bonnes portes pour trouver des appuis financiers tels que des prêts à faible taux d'intérêts dispensés par les fonds européens,

RECOMMANDATION

La commission recommande au Conseil d'administration de l'ONG CAP OUEST d'organiser des rencontres de présentation de l'initiative CAP OUEST à Abidjan afin de la faire découvrir aux cadres et travailleurs du pays Wè pour recruter des adhérents intéressés par le projet sans aucune arrière pensée d'opportunité politique.

COMMISSION N° 5

THEME

Quels Projets pour la valorisation et le développement du patrimoine culturel du pays Wè en rapport avec la promotion touristique de la région ?

I. BUREAU DE LA COMMISSION

<u>Président</u>: M. MODEYA Jean Bétra, producteur agricole à Diéouzon (Canton Taouaké)

<u>Secrétaire</u>: M. MAHAN TAHOUO Lucien, Producteur agricole à Tié Iné (Canton Zarabaon)

<u>Rapporteur</u>: M. GNOMBA Augustin, Producteur agricole à Gloubly (Canton Zarabaon)

IV. MEMBRES DE LA COMMISSION IV

Trente (30) participants issus des 4 cantons du département

V. RESOLUTIONS

En s'appuyant sur les termes de référence de la problématique du thème sur lequel la commission IV est appelée à réfléchir, elle a adopté les résolutions suivantes :

1) <u>Résolution 1, relative à l'inventaire des danses et groupes chansonniers</u> du pays Wè en voie de disparition

Les participants aux travaux de cette commission considèrent que pour valoriser le riche patrimoine Wè, il faut d'abord inventorier les danses autrefois célèbres (populaires) aujourd'hui en voie de disparition ; c'est pourquoi elle a fait l'état des lieux ci-dessous.

- <u>la danse "KLON</u>" exécutée par des jeunes gens habillés chacun d'une jupe faite de fibres de palmier raphia, coiffé d'un chapeau fait de peau de mouton décoré avec des cauris et portant aux chevilles des grelots constitués d'amas de fruits secs d'un arbre de nos forêts. (*Canton Taouaké et Zagna*)
- <u>la danse "KLIGNINHON"</u> exécutée par un groupe de cinq (5) personnes chantant ensemble et battant selon un tempo précis cinq (5) petits tam tams. Ils sont coiffés d'un chapeau fait de peau de mouton décorés avec des cauris ; ce chapeau est désigné sous le nom de *Kloèhè*. (Canton Zagna, village de Yabli Gué)
- <u>la danse "ZOUA"</u> danse de réjouissance exécutée par un nombre indéfini de personnes des deux genres (hommes et femmes), au rythme d'une percussion de deux (2) petits tam tams et d'un gros tambour. La danse est exécutée en cercle par des acteurs chantant et dansant suivant une cadence précise. (Canton Zarabaon, et départements de Guiglo et Bloléquin)

- <u>la danse "ZEHE</u>" exécutée par plus de six (6) personnes imitant les pas des oiseaux vivant dans l'environnement naturel du peuple Wè ; (*Canton Taouaké*)
- <u>la danse "BANTI</u>" exécutée exclusivement par des femmes, habillées de pagne traditionnel tissé et munies chacune d'une canne de hauteur sensiblement égale à la taille de l'actrice, chantant et dansant au rythme d'un tam unique. (Département de Bangolo et de Duékoué)
- <u>la danse "KOULÉ</u>" exécutée par des jeunes filles au clair de lune sans projecteur pour s'exercer aux merveilleux pas de danse des masques féminins, qu'elles pourraient être appelées plus tard à porter après initiation. La rythmique est donnée par trois tam tam. (*Département de Bangolo et de Duékoué*)
- <u>la danse "DOHÈ</u>" est exactement chez les jeunes gens ce que le "KOULÉ" est chez les jeunes filles.

<u>Le groupe chansonnier</u> "<u>DJINEBO</u>": constitué par un ensemble vocal de cinq (5) jeunes gens dont un lead vocal, un second et trois chœurs. Deux d'entre eux jouent la rythmique en tapant deux petits tam tams en même temps qu'ils chantent.

<u>Le groupe chansonnier "DJOLO"</u>: Constitué exclusivement de femmes, disposés en cercle est se passant de petites pierres de la taille d'une balle de tennis en guise de relais, dans le sens contraire des aiguilles d'une montre, tout en chantant. Le nombre de pierre est égale au nombre de chanteuses moins(-) 1. (Canton Zarabaon)

1) Résolution 2, relative à l'inventaire des jeux et sports populaires en voie de disparition

La commission a fait l'état des lieux des jeux et sports populaires du peuple Wè en voie de disparition, en vue de mieux les connaître, les réhabiliter et les valoriser pour en faire une attraction touristique.

- <u>le jeu de "KPEHE</u>" est une forme de jeu de tennis dont la balle est faite d'un morceau de parenchyme de pétiole de palme de bambou raphia, orné d'une plume d'oiseau. Ce jeu est pratiqué par deux personnes.
- <u>Le jeu de "DJOUE" ou "DJIBE</u>" se joue de face à face entre deux adversaires postés à une cinquantaine (50) de mètres l'un de l'autre qui lance à tour de rôle un touffe de foliole de feuille de palmier à huile, que celui qui reçoit doit saisir au vol non pas à la main mais par une fil de rotin à nœud coulant dont l'ouverture doit promptement encercler la partie antérieure de la touffe avant que le joueur à la réception ne ferme le nœud par un mouvement sec permettant de serrer le nœud. C'est seulement à ce prix qu'un joueur marque un point.
- <u>La lutte traditionnelle</u>, sport populaire de l'inter campagne entre la récolte et le redémarrage des travaux champêtres de la saison suivante

RECOMMANDATION

La commission recommande au Conseil d'administration de l'ONG CAP OUEST d'organiser des rencontres de collecte d'information sur les différents sites qui pourraient être aménagés comme sites touristique.

La commission recommande par ailleurs que CAP OUEST commence à préparer l'organisation d'un festival annuel de danses traditionnelles et de découverte du riche patrimoine du pays Wè.

FICHE DE LA CONVENTION DE MARS 2010

DEROULEMENT

- Lieu: FOYER DES JEUNES DE BANGOLO
- ouverture : Samedi 20/03/2010 : à 15H30 par le secrétaire de préfecture représentant Monsieur le Préfet du Département de Bangolo, président de la cérémonie.
- Participants inscrits: 314
- Discours de bienvenue : M. Honoré SANHAN au nom du Comité Scientifique et du Comité d'Organisation
- Présentation du Concept CAP OUEST par TAH GLAO Aquilas
- Message de félicitations et d'encouragement aux enfants du pays Wè de la diaspora soucieux d'œuvrer pour sortir leur région du sous développement,
- Repas de 17 heures à 18 heures
- Reprise des activités de la Convention à 19 heures : empêchée par une forte tornade qui s'est abattue sur la ville de Bangolo, obligeant tous les participants à se réfugier dans la villa de TAH GLAO Aquilas, sous des bâches, au salon et sur les terrasses de la maison.
- Tous les participants ont réclamé que les travaux en commission aient lieu le lendemain matin à 9heures
- Dimanche 21 mars 2010, inscription dans les commissions, mise en place des commissions et travaux en commission
- 13 heures, fin des travaux en commissions dont les rapports ont été déposé entre les mains du Président de comité scientifique, Dr Alfred DOUAHO.
- En raison du temps trop juste pour ramener les participants dans leurs villages respectifs avant la tombée de la nuit, la séance plénière n'a pu avoir lieu;
- 14heures, repas et convoyage des participants dans leurs villages
- Lundi 22 mars 2010, fin de convoyage des derniers participants.

Statistiques utiles

Nombre de participants inscrits : trois cent quatorze (314)

Venus du canton Zarabaon : **96** (30.57%)

Venus du canton Zibiao : 66 (21%) Venus du canton Zagna : **97**(30,89%) Venus du canton Taouaké : **55** (17,52%)

Reste à faire

Le comité scientifique devra se retrouver pour analyser les résolutions des commissions pour en dégager une synthèse et établir des fiches de projets à mettre en œuvre selon une programmation tenant compte des priorités.

SANHAN Honoré Secrétaire Général